ASSEMBLEIA DA REPÚBLICA

PROPOSITION DE CONTRIBUTION POUR LA XXIII ème COSAC
présentée par l'Assemblée de la République

PORTUGAL

(en application de l'article 10.2 du Règlement)

1 - La COSAC souligne qu'il est nécessaire pour l'Union, dans l'esprit du Conseil européen de Lisbonne, d'encourager le développement d'une économie de l'innovation et de la connaissance, assurant des politiques de promotion active de l'emploi et de l'inclusion sociale et garantissant la stabilité du modèle économique et social européen.

En conséquence, il conviendrait que la Présidence Française donne une importance définitive et stratégique à la réalisation de l'Agenda social européen. Il importe que l'Union renforce ce nouvel objectif stratégique afin d'harmoniser les changements de la nouvelle économie avec les valeurs et les modèles sociaux européens et la perspective de l'élargissement.

2 - La COSAC recommande que soient garantis les principes de solidarité, de cohésion, de subsidiarité et de proportionnalité, qui forment une véritable Union des peuples et des Etats. La pondération des votes au Conseil, la composition de la Commission et les coopérations renforcées devront traduire la volonté commune des quinze Etats membres dans la perspective de l'élargissement de l'Union.